

Alberta.—Les forêts provinciales (161,473 milles carrés) sont administrées par le Service des forêts, ministère des Terres et Forêts, Edmonton. Le Service est composé de cinq sections forestières dirigées par un régisseur des forêts: Administration, Protection des forêts, Aménagement, Relevés forestiers et Radio.

La Section de l'administration dirige toutes les autres, exerce un contrôle sur les recettes et les dépenses, et s'occupe du personnel. Elle dirige une école d'apprentissage forestier qui forme dans ses cadres des forestiers et divers employés.

La Section de la protection des forêts est secondée par tout le personnel régional. Pour faciliter l'administration, les forêts sont réparties en sept divisions. Ces divisions se répartissent en districts de gardes-feu dont toute l'activité est dirigée par le forestier de district, qui relève à son tour d'un surintendant divisionnaire. Le personnel d'une division comprend un adjoint, un technicien de la radio, un radio-télégraphiste et des employés saisonniers (préposés aux tours d'observation, équipes de sauveteurs et journaliers). Ces employés sont chargés de la protection contre l'incendie, du dépistage des incendies et de leur répression, de même que de la surveillance des travaux d'abatage et de sciage, du flottage, ainsi que de la construction et de l'entretien des installations forestières.

Tout ce qui a trait au bois de sciage relève de la Section de l'aménagement: établissement des normes d'utilisation du bois, surveillance des méthodes de coupe, bon fonctionnement des scieries, perception des droits de la Couronne, et mise en œuvre des plans d'aménagement. Une grande partie des travaux sur place afférents à ces fonctions est exécutée par le personnel des divisions.

La Section des relevés forestiers est la section technique dont les principales fonctions comprennent l'établissement des plans d'aménagement, les inventaires, l'établissement des cartes forestières pour la vente du bois et l'évaluation des ravages de l'incendie. On a mis au point des plans provisoires relatifs au contrôle des coupes dans les régions au sud du 57^e parallèle, et des plans d'aménagement sont en voie de préparation pour la région du lac des Esclaves. On disposera éventuellement de tout le bois selon un plan d'aménagement destiné à assurer un rendement soutenu.

L'établissement et l'entretien des moyens de communication relèvent de la Section de la radio. Des stations centrales fonctionnent à Edmonton et à Calgary; d'autres stations de moindre importance sont situées aux bureaux divisionnaires, aux tours d'observation et dans les districts de gardes-feu. Des postes portatifs et mobiles dans les divisions forestières complètent le réseau de communication.

La protection de 9,000 milles carrés de forêts, y compris la réserve forestière des montagnes Rocheuses, est régie par un organisme fédéral-provincial, la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales, dont les bureaux sont situés à Calgary (voir p. 111). Cette étendue comprend trois "forêts" subdivisées en districts de gardes-feu. Le surintendant chargé de chacune des forêts relève du fonctionnaire administratif en poste à Calgary et dont les directives sont fondées sur les programmes formulés par la Commission, composée d'un représentant fédéral et de deux représentants provinciaux. Cette réserve est importante, parce qu'elle renferme les eaux d'amont du principal bassin hydrographique des Prairies.

Les recherches d'ordre général sont effectuées par la Direction des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (qui maintient la station expérimentale de Kananaskis), et par le Service des sciences du ministère fédéral de l'Agriculture.

Colombie-Britannique.—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 5,154 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,737 milles carrés de jeunes arbres, 84,275 milles carrés de bois de coupe (318,000 millions de pieds cubes et 28,397 milles carrés de brûlis et chablis récents).

Pour fins administratives, la province est subdivisée en cinq districts forestiers dont les bureaux régionaux sont situés à Vancouver, Prince-Rupert, Prince-George, Kamloops et Nelson. Une décentralisation administrative plus poussée est accomplie par la subdivision